



LIBERTÉ - PAIX - UNITÉ
ORDRE MAÇONNIQUE INTERNATIONAL
« Δ Ε Λ Φ Ο Ι »



Contribution à la Citoyenneté Européenne

...« L'Europe », c'est une aventure collective

*« L'Europe ne coalise pas des Etats mais unit des hommes »
Jean Monnet, « Mémoires », Paris, Fayard 1976.*

*« Les droits de l'homme sont des libertés, les droits du citoyen sont des pouvoirs »
J. Rivero, « Libertés publiques », puf, « Thémis », 1995.*

1. Introduction historique

La citoyenneté moderne est l'aboutissement d'une longue généalogie de conceptions qui ne forment pas cependant, une histoire continue, mais une succession de résurgences. Elle est aussi invoquée, aujourd'hui, en réponse à une demande de référence politique au sein d'une société, d'une *politeia*, qui en manque. La citoyenneté a toujours été susceptible de fournir une connaissance du monde contemporain et de développer une dialectique féconde **en valeurs, en règles de vie sociale et en perspectives.**

La citoyenneté vient du latin *civitas* ; le citoyen adhère aux finalités et aux règles de la cité, ce qui lui vaut de disposer de prérogatives, droits et devoirs lui conférant un droit de cité. Etant inspirée de notre patrimoine culturel hellénique, qui en fait est un patrimoine universel, je vous propose de remonter à l'époque de la démocratie athénienne du V^e siècle où la notion de la «citoyenneté» a été inventée ; tout en évoquant l'ensemble des citoyens et les règles constitutives de cet ensemble, elle était surtout basée sur la participation aux affaires de la cité, «*koina*». Il s'agissait d'une démocratie directe où le citoyen participait à l'assemblée du peuple, de *laos*, et pouvait prendre la parole sur *l'agora* ; les athéniens du V^e siècle, avant notre ère, étaient tous égaux devant la loi et responsables de leur avenir, le sommes-nous aujourd'hui ?

La citoyenneté prit au fil du temps de différentes formes,... citoyenneté de la République romaine, longue éclipse de citoyenneté au Moyen Age, renaissance et époque des Lumières où elle renaît sous la forme moderne de citoyenneté révolutionnaire et

républicaine, citoyenneté de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1949 ; après avoir été beaucoup liée à la notion de la nationalité elle aboutit en 1992 à l'institution d'une citoyenneté européenne.

2. Une conception moderne de la citoyenneté européenne

Au plan individuel, le statut du citoyen est défini par un ensemble de droits et d'obligations civiques qui demeurent étroitement associés à la nationalité. Essentiellement politique, la citoyenneté, a aussi des dimensions économique et sociale dont l'actualité ne cesse de souligner l'importance et l'imbrication.

La société civile propose aujourd'hui au citoyen une large gamme de mouvements, associations et partis qui lui permettent une structuration plus libre de sa citoyenneté, sous la forme d'une combinaison d'engagements sociaux diversifiés lui appartenant en propre, puisqu'ils ne dépendent que de ses choix : ce que l'on pourrait considérer comme une sorte de «génome de citoyenneté».

C'est ainsi que l'on arrive à s'interroger sur la citoyenneté contemporaine à travers un dialogue interculturel, transculturel, ou autre ; face à un impératif de non-discrimination, tenant en compte une multiplicité de références... car **il est vrai que la citoyenneté est le produit de contradictions et de réglementations, de conflits et de consensus, de valeurs partagées et de confrontations d'idées.**



Alors à un moment où la notion de la citoyenneté contemporaine cherche à s'identifier, à un moment où le traité de Lisbonne permet à la Commission Européenne de lancer une consultation publique sur l'initiative citoyenne (livre vert), les obédiences maçonniques libérales et adogmatiques présentent leurs points de vue et engagent un dialogue et un débat fructueux sur une nouvelle conception de la citoyenneté.

Alors, comment définir la citoyenneté en Europe ? Est-ce que l'Europe questionne la citoyenneté et de quelle manière ? Aujourd'hui, en 2010, proclamée par l'Union Européenne comme «Année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », quels sont les enjeux, les limites et les défis de la citoyenneté européenne ? Il est légitime de s'interroger sur son avenir. Pour autant peut-on parler de « nouvelle citoyenneté » ou « de nouvel âge de la citoyenneté ? ».

Par l'Union européenne, décidée par le traité de Maastricht, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993, (l'accord de Schengen est entré en vigueur en mars 1995), l'Europe se veut citoyenne : une citoyenneté européenne fondée sur la réciprocité des droits entre ressortissants européens et attribuée par la nationalité d'appartenance à l'un des pays membres, plutôt que fondée sur la résidence et la participation aux affaires de la cité ; une citoyenneté à la recherche de son contenu, de sa légitimité, de son fonctionnement.

Pourtant, être citoyen en Europe représente aussi un grand projet, qui dépasse l'article 8 fondateur du traité de Maastricht ou les articles du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne (voir § 3) ; c'est l'élaboration d'une culture commune par-delà les frontières étatiques, **débouchant sur une citoyenneté transnationale mettant la politique en accord avec la libre circulation des hommes, des idées et des marchandises ; c'est surtout l'acceptation de valeurs civiques nouvelles, la non-discrimination, la pluralité culturelle et la multiplicité des références et des choix, la solidarité, la laïcité.**

Une citoyenneté transnationale assortie de formes d'appartenance fortes, une justice indépendante, un Parlement émanant d'élections libres, un système d'éducation publique plus unifié, une politique sociale plus harmonisée, sont peut-être en train de se cristalliser.

Quelles pourraient alors être les valeurs spécifiques d'une citoyenneté européenne ? On évoque parfois à ce sujet **l'environnement, l'antiracisme, le dialogue des religions, l'accueil des réfugiés, le co-développement, la coopération et les flux migratoires, le pluralisme positif des cultures, la défense, les droits de l'homme et de la femme, les droits des enfants, entre autres.** Mais outre que ces questions sont déjà débattues au niveau national et qu'elles relèvent alors du choix plus général de valeurs cardinales, elles peuvent être posées aussi d'emblée de façon transnationale.

Or l'Union Européenne est le signe d'une orientation post-nationale de la citoyenneté ; il s'agit d'une **«nouvelle citoyenneté», et plutôt d'une «nouvelle» réalisation de la citoyenneté: une citoyenneté concrète, participative, engagée ici et maintenant dans la vie de la cité et plutôt dissociée de la nationalité d'origine.**

3. Existe-t-il une définition de la citoyenneté européenne ?

Si à l'origine l'union entre européens s'est forgée autour de solidarités de fait, elle tire aujourd'hui sa force de la reconnaissance par les traités d'éléments fédérateurs : des valeurs démocratiques communes, la citoyenneté européenne, la reconnaissance d'une histoire partagée et le respect des identités nationales.

Le traité de Lisbonne réaffirme haut et fort les valeurs fondamentales sur lesquelles l'Union est fondée. Leur énonciation en tête du traité témoigne d'un changement, plus politique que juridique, de la nature de celle-ci. Pour, nous francs-maçons, l'Union n'est pas qu'un espace économique, **mais elle est aussi et surtout un espace de droits,**

porteur de valeurs humanistes et sociales. Intégrée dans le droit de l'Union, **la Charte des droits fondamentaux** proclame comme «fondamentaux» des droits qui n'étaient pas jusqu'à présent reconnus comme tels (droit universel à la dignité de la personne humaine, protection des données à caractère personnel, droit à l'information de chacun un sein de l'entreprise) **et propose aux citoyens un nouvel espace d'action pour leur bien-être économique et social, pour leur sécurité et pour leur avenir.** Pourtant ce qui n'est pas mentionné dans ce traité de la manière que nous le souhaitons, c'est le caractère laïque de cette citoyenneté européenne ; valeur que, nous francs-maçons, nous défendons et nous considérons comme le socle de ce «vivre ensemble» que l'on recherche !

Par ailleurs, citons exactement ce que le traité prévoit pour la construction d'une citoyenneté européenne :

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

(ci-joints quelques extraits du traité de Lisbonne)



Partie 2 - NON-DISCRIMINATION ET CITOYENNETE DE L'UNION

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par les traités. Ils ont, entre autres :

- LIBERTE DE CIRCULATION ET DE SEJOUR

a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres ;

- DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE

b) le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'Etat membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat ;

- DROIT A UNE PROTECTION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

c) le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat ;

- DROIT DE PETITION ET DROIT DE SAISINE DU MEDIATEUR EUROPEEN

d) le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au médiateur européen, ainsi que le droit de s'adresser aux institutions et aux organes consultatifs de

l'Union dans l'une des langues des traités et de recevoir une réponse dans la même langue.

Ces droits s'exercent dans les conditions et limites définies par les traités et par les mesures adoptées en application de ceux-ci.

- DROIT A UNE BONNE ADMINISTRATION

Le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, arrêtent les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une initiative citoyenne au sens de l'article 8B du traité sur l'Union européenne, y compris le nombre minimum d'Etats membres dont les citoyens qui la présentent doivent provenir.

4. L'exercice de la citoyenneté européenne - Quels sont les enjeux, les limites et les défis de la citoyenneté européenne ?

La citoyenneté européenne est l'expression de la volonté d'environ **492 millions de personnes**, appartenant aux **27 Pays** membres de l'Union : Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, République d'Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumaine, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède et Royaume-Uni.

L'Europe se définit également par la vision du monde qu'elle s'engage à partager, une vision fondée sur la démocratie, le libre-échange, l'ouverture sur l'extérieur, la responsabilité et l'absence de conflits. Nous considérons qu'elle possède tous les atouts **pour jouer un rôle de premier plan dans la réforme de la gouvernance mondiale afin de relever les défis de la mondialisation tels que la pauvreté, les questions sanitaires mondiales, la migration, la protection environnementale ou encore le terrorisme.**

L'exercice de la citoyenneté européenne ne semble pas être entré dans les mœurs ; souvent ses institutions paraissent lointaines ; les quelques 500 millions d'Européens ne sont pas égaux quant à la mesure de leur appartenance, ce qui contribue à alimenter des tendances qui jouent contre la citoyenneté européenne.

La citoyenneté européenne doit pouvoir s'ancrer dans les réalités qui conditionnent l'intégration et la participation au quotidien. « **L'Europe** », **c'est une aventure collective**, dans un cadre économique et social précis ; on affronte une série de problèmes et de défis auxquels il faut réagir tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

- **Crise économique, croissance-décroissance**

La crise économique a souligné le coût humain de la récession. Des familles et des entreprises dans l'ensemble de l'Europe ont été frappées par la baisse de l'emploi, la chute des revenus et des carnets de commandes vides. Les services publics, les pensions et la protection sociale subissent tous des réductions en raison de la baisse des recettes

publiques, et les conséquences de l'augmentation des déficits visant à stimuler l'économie se feront encore sentir dans les dix prochaines années.



Encourager **la croissance, la compétitivité et l'emploi** est l'une des priorités principales de l'UE et de ses citoyens. Tout en se basant sur la stratégie de Lisbonne, il faut instaurer une économie plus compétitive, il faut créer davantage d'emplois et offrir ce qu'il y a de mieux pour les consommateurs : une économie prête à tirer profit des opportunités offertes par la mondialisation.

Au cœur de cette crise financière, politique et surtout morale, il était nécessaire de prendre aussi des mesures à court terme créant des effets immédiats, à commencer par des opérations de sauvetage dans le secteur bancaire, puis de fournir un cadre pour une impulsion fiscale ciblée aux niveaux national et européen et, finalement, créer les conditions d'un retour à un système de prêt normal en abordant le problème des actifs dépréciés dans le secteur bancaire.

Il faut que les citoyens européens réalisent leur rôle moteur tant au niveau des décisions qu'au niveau des actions à entreprendre. Nous sommes aujourd'hui face à un enjeu crucial : redonner à une majorité d'individus l'envie et la possibilité de s'impliquer directement et positivement dans le jeu économique. **Les extraire de la position de «citoyens déchus» pour les amener à celle de citoyens acteurs directs de l'économie retrouvant marges de manœuvre et libre arbitre économiques.**

Est-il possible d'envisager une autre économie de marché ? Nous sommes en train de réaliser qu'il existe un autre chemin à suivre... La politique récente des initiatives de microcrédit et de micro-assurance dans les pays en développement, mais également dans d'autres, grâce auxquelles des centaines de milliers de personnes sortent de la pauvreté totale et retrouvent dignité et utilité sociale, en est l'exemple. En plus, des milliers des citoyens font vivre ce qu'on appelle « l'économie sociale et solidaire » ; ces entrepreneurs sociaux occupent à mon sens une place symbolique forte car ils constituent, en quelque sorte, des éclaireurs d'une économie de marché, plus responsable, plus équitable et plus humaniste.

Par leurs pratiques, leur capacité à combiner liberté individuelle et ambition sociale, esprit d'entreprise et volonté de changer le monde, projet économique, dynamisme entrepreneurial et préservation de l'environnement, réussite individuelle et intérêt collectif, capacité de révolte et ancrage dans le réel, les entrepreneurs sociaux contribuent

à la conception d'un nouveau projet de société humaniste où l'économie sera au service de l'humanité et de la planète.

- **La mondialisation**

Un des enjeux de la mondialisation étant la fin du politique et la mort de l'universalisme, l'Europe est-elle en mesure de créer un modèle éthique qui puisse s'imposer ? De faire écran à ce modèle économique qui est aussi un choix politique et idéologique ? Vis-à-vis de la mondialisation, l'Europe est-elle un pôle de résistance, un facteur d'accélération pour les Etats ou un espace intermédiaire ?

Nous considérons que l'Europe a vraiment un modèle éthique à proposer ; nous, francs-maçons, nous devrions nous attacher à promouvoir, valoriser et faire connaître au plus grand nombre les différentes formes de citoyenneté ; nous devrions réfléchir à comment créer les conditions favorables à leur développement, leur «démocratisation» et leur «généralisation», pour que toute personne, quels que soient ses revenus et sa situation sociale, ait les moyens, la capacité et la possibilité de pleinement y accéder ; afin que la vie des hommes devienne plus heureuse, plus équitable et qu'ils se sentent plus harmonieusement adaptés dans leur environnement social.

- **Immigration- adaptation et intégration des immigrants**

Indéniablement, la mondialisation renvoie à un mode de gouvernance politique internationale qui renforce les inégalités socioéconomiques et culturelles ; le fonctionnement actuel de l'économie mondiale souffre des déséquilibres profondément ancrés et persistants qui sont inacceptables sur le plan éthique. C'est le résultat d'un déséquilibre entre l'économique, le social et le politique. L'économie se mondialise, tandis que les institutions sociales et politiques demeurent essentiellement locales, nationales ou régionales. Ce déséquilibre socio-économique, doublé d'une galopante démographie, entraîne des migrations de plus en plus croissantes vers les zones développées et frappées de dénatalité. Et de ce fait, la mondialisation inévitablement va intensifier les flux migratoires au cours du 21^e siècle.

De l'autre côté, la question migratoire n'est plus réduite à son seul aspect économique. Elle est désormais inscrite dans un registre beaucoup plus déterminant et plus sensible : celui des cultures (y compris la dimension religieuse).

Processus socioculturel toujours inachevé, l'intégration des immigrants est faite d'interdépendances multiples, variées et complexes. C'est une dynamique d'échanges synergiques qui suppose l'adhésion au cadre normatif et le respect des valeurs d'une société choisie pour y vivre, y être. C'est à ce titre que l'immigré devient citoyen de la société d'accueil.

L'intégration se présente aujourd'hui émaillée de difficultés car si les processus d'intégration et d'exclusion sont complexes à appréhender, c'est parce qu'ils concernent et affectent tous les aspects de nos sociétés. Et nous considérons que, nous citoyens

actifs, nous devons travailler en faveur de l'avènement d'une société où chaque citoyen trouve sa place, où les bénéfices sont largement partagés et où tous profitent avec la même égalité des chances.



- **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

L'Union européenne est l'une des régions les plus riches de la planète. Pourtant, **17 % des Européens ont si peu de ressources qu'ils ne peuvent couvrir leurs besoins élémentaires.**

On associe souvent la pauvreté aux pays en développement, où la malnutrition, la faim et le manque d'eau potable sont souvent des défis quotidiens. Mais l'Europe aussi est touchée par la pauvreté et l'exclusion sociale. Le phénomène y est peut-être moins prononcé, mais il reste tout aussi inacceptable. La pauvreté et l'exclusion d'un seul individu appauvrissent la société toute entière.

L'une des valeurs clés de l'Union européenne est **la solidarité**, un concept particulièrement important en temps de crise. Il faut encourager chaque citoyen européen à participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut :

- ✚ promouvoir l'implication et l'engagement politique de chaque secteur de la société dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en partant du niveau local jusqu'au niveau européen, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé ;



- ✚ donner voix aux inquiétudes et aux besoins des individus vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer l'accès au marché du travail ;
- ✚ démolir les stéréotypes et la stigmatisation liés à ces phénomènes ;
- ✚ renforcer la solidarité entre les générations tout en assurant un développement durable en respectant l'environnement.

- **Education civique et « mentalité » européenne**

Condorcet considérait que la citoyenneté n'est pas acquise d'emblée : «On ne naît pas citoyen, on le devient par l'instruction» et j'aimerais rajouter et par la pratique ! Il paraît

difficile de construire une citoyenneté européenne en se contentant d'un discours institutionnel ni même avec l'apport du Traité de Lisbonne.

Par-delà la liberté d'étudier, de chercher, de s'informer, de construire des réseaux à travers l'Europe, les droits communs européens ne pourront être acquis qu'à condition de réaliser un grand projet : **enseigner l'Europe pour parvenir à la construction sociale et culturelle d'un consensus solide, la vraie identité européenne.**

Un autre problème, qui est lié à l'élaboration d'une vraie identité européenne, est le fait que les citoyens européens démontrent **un certain désintérêt pour la chose publique** ; les jeunes semblent particulièrement persuadés de l'avènement d'une société marquée par l'apathie pour les affaires de la cité et une perte des repères.

L'affirmation des valeurs de la citoyenneté a pour fonction d'éclairer la démarche du corps social organisé dans la cité, à travers le débat politique des citoyens. Il faut donc renforcer chez eux, et surtout chez les jeunes générations, le désir de participer à l'évolution de la cité et leur rassurer que le monde peut changer, peut évoluer.

- **Ecole – les jeunes**

Tout en considérant que dans ce domaine notre groupe de travail a déjà formulé des interventions exhaustives, j'aimerais juste commenter l'intérêt exprimé par la Commission Européenne de « *Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage* » (Livre vert; 8.7.2009, COM (2009) 329 final).

La mobilité dans une perspective d'apprentissage, autrement dite **la mobilité transnationale pour l'acquisition de nouvelles compétences**, est un des meilleurs moyens pour les individus, et pour les jeunes en particulier, d'améliorer leur employabilité et leur épanouissement personnel.

La mobilité des apprenants présente encore d'autres avantages. Elle peut contribuer à lutter contre les risques d'isolationnisme, de protectionnisme et de xénophobie qui émergent en temps de crise. Elle peut aussi favoriser la consolidation du sentiment d'identité et de citoyenneté européennes parmi les jeunes. La mobilité permet également de stimuler la circulation de la connaissance, l'un des piliers de l'Europe de demain.

Plutôt qu'une exception, comme c'est le cas aujourd'hui, la mobilité à des fins d'apprentissage devrait être inhérente à l'identité européenne et ouverte à tous les jeunes européens. **Elle pourra ainsi concourir de façon déterminante à garantir, pour l'avenir, la compétitivité et la cohésion de la citoyenneté européenne et permettre dans le futur une meilleure adaptation au milieu de travail.** C'est évident que, pour nous citoyens et francs-maçons, cela favoriserait l'intégration des jeunes à nos sociétés et rendrait la recherche d'un premier emploi plus équitable et plus égalitaire.

- **Laïcité**

Une des valeurs partagées de la société, c'est la Laïcité. La Laïcité c'est un exercice « du vivre ensemble » ; la neutralité confessionnelle est à la fois garantie d'impartialité et

condition pour que chacun, qu'elle que soit sa conviction spirituelle, puisse se reconnaître dans cette République dont tous les membres se trouvent sur un même pied d'égalité. Elle suppose une distinction de droit entre la vie privée de l'homme, notion individuelle, et sa dimension de citoyen, notion collective.

- **L'Environnement**



"Nous devons nous assurer que le processus international se poursuit, en nous appuyant sur les points sur lesquels nous avons pu nous mettre d'accord à Copenhague et en trouvant de nouvelles manières de rétablir la confiance dans ce processus.", 18.2.2010

Lettre du Président de la Commission Européenne, adressée aux Chefs d'Etats de l'Union

Le changement climatique représente l'une des plus grandes menaces à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés : il a des incidences sur l'environnement bien sûr, mais aussi sur nos sociétés et nos économies, et surtout sur la qualité de notre vie et de notre avenir. Les mesures prises à l'échelle internationale pour le combattre devraient constituer la pierre angulaire de la politique de nos gouvernements et de l'Union Européenne, **aux côtés du développement durable et de la sauvegarde de la biodiversité.**

Les citoyens européens ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, surtout après la conférence de Copenhague qui n'a pas été un grand succès ; notre mission est de plus en plus essentielle, et **pourquoi ne pas utiliser les facilités «de l'initiative citoyenne européenne», inaugurée par le traité de Lisbonne, pour solliciter la prise des mesures en faveur de l'environnement** ? Cela pourrait mobiliser l'opinion publique et ainsi, tout en s'adressant directement à la Commission pour lui demander de formuler de nouvelles propositions d'action, alimentera-t-on le débat public et contribuera-t-on à créer un véritable espace d'action citoyenne et européenne.

5. Conclusion

Si la citoyenneté européenne peine à se définir, c'est aussi parce que la citoyenneté elle-même est en crise.

Or de quelle citoyenneté en Europe des vingt sept disposent les chômeurs, les exclus, les étrangers résidants en Europe, etc. ? Pour eux, l'Europe peut apparaître encore plus lointaine que l'espace national, régional ou local. L'élargissement relativement récent à de nouvelles citoyennetés dans l'espace européen **suppose, non seulement de promouvoir le modèle européen de société, un projet qui combine les traits de la démocratie avec ceux d'une économie ouverte fondée sur le marché, la solidarité, la cohésion sociale et le dialogue transculturel, mais aussi d'européaniser les questions relatives aux droits des femmes, à l'environnement, à la xénophobie !**

La citoyenneté européenne est un grand projet, capable de donner un nouvel élan politique à la construction européenne en devenant **le laboratoire d'une citoyenneté moderne**. Pour l'instant, les droits des citoyens sont de portée limitée et manquent de symboles forts, les obligations sont peu perceptibles, la participation politique connaît des limites, et là où elle s'exerce elle est faible, et l'appartenance ressemble encore à une identité conditionnelle de rechange ou de complément.

En effet, les frontières de la citoyenneté en Europe ne sont pas seulement juridiques, socio-économiques mais aussi culturelles. On donne, au moins on devrait livrer, tous les jours, cette bataille pour conquérir cette citoyenneté qui cherche à se redéfinir.

La question des valeurs est au centre des politiques de la culture et du mode de vie. Les finalités de la Commission sont de «préserver la mémoire des peuples européens en aidant à la conservation du patrimoine culturel, en contribuant à le faire connaître... en ramenant aux valeurs profondes de la tradition, de l'histoire et de l'âme des peuples».

Certains, comme Jacques Delors, estiment qu'il faut alors repenser, de façon plus unitaire et plus consensuelle, l'histoire de l'Europe, **alors que d'autres ne voient dans l'héritage commun que le partage d'un humanisme pluraliste fondé sur la démocratie, la justice sociale, la liberté à toutes ses formes et les droits de l'homme. Dans cette optique, c'est la pratique de la citoyenneté qui créera une identité plutôt que l'identité qui préexistera à la citoyenneté.**

Aujourd'hui, après la mise en force du Traité de Lisbonne, en janvier 2010 (signé le 13 décembre 2007, ratifié par les 27 Etats membres), la citoyenneté européenne n'est pas un casse-tête institutionnel ni une utopie, **c'est une problématique politique, sociale, économique et philosophique pour une société « post-nationale » ou « transnationale ».** C'est un compromis des pratiques de la sphère privée pour qu'une **sphère plus précieuse, la sphère publique, collective soit respectée et ainsi préserve-t-on «un vivre ensemble» harmonieux et équitable.**

C'est évident qu'il faut reconsidérer notre rôle comme citoyen et bien que la définition du citoyen, donnée par G. Burdeau, paraisse une belle utopie, (*Droit constitutionnel et institutions politiques*, LGDS, 1976) j'aimerais la citer : «le citoyen ce n'est pas l'individu réel avec ses faiblesses, son égoïsme, son aveuglement et ses enthousiasmes. C'est l'homme éclairé par la raison, parlant selon les impératifs de cette raison commune à tous, et, par conséquent, débarrassé des préjugés de classe et des soucis inhérents à sa condition économique, capable d'opiner sur la chose publique sans être dominé par son intérêt personnel, bref c'est une manière de saint laïque qui doit sa qualité de membre souverain – la Nation – à son désintéressement».

Etant donné que les compétences des citoyens européens se sont étendues à de nouveaux domaines politiques, que la complexité des questions que l'union aborde s'est accrue, que son élargissement lui a donné une nouvelle diversité, il est de plus en plus évident que l'Union ne peut progresser que grâce à l'intégration et aux partenariats politique et institutionnel. **Pour favoriser la croissance et l'emploi, pour garantir la**

sécurité humaine, pour affronter le changement climatique, pour jouer un rôle à part entière dans la gouvernance mondiale, il n'existe pas d'autre solution que de mobiliser les forces à différents niveaux des gouvernements et de la société.

En toute solidarité et fraternité humaine, les citoyens européens devraient arriver à concrétiser ce que représente aujourd'hui la citoyenneté européenne, à mobiliser cette citoyenneté en faveur de l'Homme et à promouvoir une société qui soutienne et améliore la qualité de vie, le bien-être social et l'égalité des chances pour tous.

J'ai dit

Ina Pipéraki

Bibliographie

1. «*Rapport de la Commission Barroso*», Communautés européennes, 2009.
2. Livre vert «*sur une Initiative citoyenne européenne* », COM(2009) 622/3.
3. Livre vert «*Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage* » ; 8.7.2009, COM (2009) 329 final.
4. Planche Bernard Chauvel, «*La citoyenneté économique, défi du 21^e siècle*», présenté le 4.12.2009, «*Le Labyrinthe Initiatique*» no 2018.
5. «*Ce que change le Traité de Lisbonne pour le citoyen, le salarié, le consommateur...* », Fondation pour l'innovation politique, Quadrige Essais-Débats, Presses Universitaires de France, 2008.
6. «*Le traité de Lisbonne* », 13 décembre 2007.
7. Ali Jaouani, GLOBAL MIGRATION PERSPECTIVES, No. 56, décembre 2005, «*De l'intégration des immigrés: le discours et la méthode* », Commission Mondiale sur les migrations internationales.
8. Jean-Marc Ferry, «*La question de l'état européen* », nrf essais Gallimard, 2000.
9. Anicet Le Pors, «*La citoyenneté* », série «*Que sais-je ?* », presses universitaires de France, février 1999.
10. Catherine Wihtol de Wenden «*La citoyenneté européenne* », Presses de Sciences Po, octobre 1997.